



Note d'éducation permanente
de l'ASBL Fondation Travail-Université (FTU)
N° 2013-10, septembre 2013
www.ftu.be/ep

Qu'est-ce que l'innovation sociale ?

Une analyse des différentes approches du concept d'innovation sociale

Le concept d'innovation sociale est de plus en plus souvent utilisé quand il s'agit de décrire des pratiques sociales novatrices, en réponse à des problèmes récurrents dans l'organisation de la société. L'éducation permanente fait partie de ces pratiques novatrices, avec beaucoup d'autres. Cette note répondra successivement à cinq questions : comment définir l'innovation sociale ? Comment caractériser les processus d'innovation sociale ? Quels sont les acteurs des innovations sociales ? Quels sont les domaines privilégiés des innovations sociales ? Quels sont les points forts et les points faibles de la notion d'innovation sociale ?

1. COMMENT DÉFINIR L'INNOVATION SOCIALE ?

Comme il existe de nombreuses définitions de l'innovation sociale, il est utile de se référer à des auteurs qui ont déjà effectué un travail de clarification de cette notion.

Le Réseau québécois pour l'innovation sociale (RQIS) définit l'innovation sociale comme « toute approche, pratique, intervention ou encore tout produit ou service novateur ayant trouvé preneur au niveau des institutions, des organisations ou des communautés et dont la mise en œuvre résout un problème, répond à un besoin ou à une aspiration ». Il ajoute ce commentaire : « Traduite ainsi, l'innovation sociale, en plus de se définir par sa nature matérielle et immatérielle et par son caractère novateur (initiative nouvelle, révolutionnaire, adaptée, renouvelée), se définit par son processus. Ce dernier se caractérise, entre autres, par la participation et la coopération d'une diversité d'acteurs, par l'échange et la création de connaissances et d'expertises et par la participation des utilisateurs ou usagers (preneurs). » (Rollin & Vincent, 2007).

Le Bureau des conseillers politiques européens (BEPA) de la Commission européenne emprunte à la Fondation Young (Murray et al, 2010, p. 3) la définition

suivante : « Les innovations sociales sont des innovations qui sont sociales à la fois dans leurs objectifs et dans leurs moyens. Plus spécifiquement, ce sont de nouvelles idées (produits, services, modèles) qui à la fois rencontrent des besoins sociaux (de manière plus efficiente que les alternatives) et créent de nouvelles relations sociales ou collaborations. En d'autres mots, ce sont des innovations qui non seulement sont bonnes pour la société, mais aussi qui renforcent la capacité d'action de la société. » (Hubert, 2011, p. 33).

Au-delà de cette définition, le BEPA propose également un cadre d'interprétation plus large : « Les innovations sociales concernent le développement de nouvelles formes d'organisation et d'interaction pour répondre à des enjeux sociaux. Elles portent sur des demandes sociales qui ne sont habituellement pas rencontrées par les institutions existantes ou le marché et qui concernent des groupes sociaux défavorisés ; sur des défis sociaux qui se situent sur des frontières floues entre le social et l'économique, mais concernent la société dans son ensemble ; sur des réformes sociales dans un sens participatif, où l'appropriation du pouvoir (empowerment) et l'apprentissage sont à la fois sources et résultats du bien-être ». (Hubert, 2011, p. 43).

On trouve aussi dans la littérature quelques formules plus courtes, comme celle de Joseph Stiglitz : « Les innovations sociales sont des nouvelles réponses à des demandes sociales pressantes, qui affectent les processus des interactions sociales ; elles visent l'amélioration du bien-être humain. » (cité par Hubert, 2011).

2. COMMENT CARACTÉRISER LES PROCESSUS D'INNOVATION SOCIALE ?

Tous les auteurs consultés insistent sur le fait que l'innovation sociale ne se caractérise pas seulement par les problèmes qu'elle cherche à résoudre et les résultats qu'elle obtient, mais aussi par son processus et ses méthodes. La participation des acteurs concernés est au cœur des processus et méthodes de l'innovation sociale.

Selon Murray (2010, pp. 12-13), le processus d'innovation sociale comporte six étapes, dans chacune desquelles l'implication des publics concernés doit être organisée :

- ❖ Les signaux d'alerte, les inspirations et les diagnostics, qui conduisent à la formulation et au cadrage d'une problématique.
- ❖ La génération de propositions et d'idées, faisant appel à la créativité de tous.
- ❖ La mise au point de prototypes et de projets pilotes, où les nouvelles idées sont testées et confrontées aux pratiques sociales, où des alliances peuvent être nouées, où les conflits peuvent être résolus.
- ❖ La soutenabilité, qui est la phase d'implémentation durable, où les questions financières, organisationnelles et juridiques doivent trouver une solution stable.
- ❖ La phase de montée en échelle et de diffusion, où l'innovation doit déborder de son aire d'expérimentation et s'engager sans un processus de persuasion et d'adoption par d'autres acteurs.
- ❖ Le changement systémique, qui est la finalité ultime de l'innovation sociale et qui nécessite une interaction entre les mouvements sociaux, les institutions sociales, les infrastructures, les modèles économiques.

Le BEPA se réfère également à ce modèle, qui n'est pas très différent des modèles classiques de développement et de diffusion des innovations, si ce n'est sur le plan de l'implication systématique des publics et des acteurs concernés.

Le RQIS propose un schéma plus élaboré du processus d'innovation sociale, qui place les acteurs de l'innovation au centre du processus et qui prend mieux en compte les interactions entre acteurs (Rollin & Vincent, 2007, pp. 15-24). Ce modèle comporte quatre phases :

- ❖ *L'émergence* : identification d'un problème, besoin ou aspiration dans la société, en attente d'une réponse ou d'une solution ; formulation et investigation de cette problématique, élaboration d'une stratégie.
- ❖ *L'expérimentation*, à la fois informelle et formelle. L'expérimentation informelle consiste à tester une stratégie, à en observer les effets, à l'ajuster en fonction des premiers résultats. L'expérimentation formelle repose sur une procédure de test plus systématique, accompagnée d'une procédure d'évaluation, puis sur une certaine codification, qui devra faciliter son appropriation par d'autres.
- ❖ *L'appropriation*. Celle-ci commence par une appropriation de proximité, à l'échelle locale ou régionale, au sein d'une organisation ou d'une entreprise. Elle débouche ensuite sur une appropriation étendue, qui se traduit souvent par une certaine institutionnalisation de l'innovation.
- ❖ *La phase finale d'alliance, transfert et diffusion*. Les alliances permettent des coalitions d'acteurs et la création de rapports de forces favorables à la diffusion de l'innovation. Le transfert repose sur la création d'outils qui permettent à d'autres milieux utilisateurs de s'approprier l'innovation.

Le modèle proposé par le RQIS correspond mieux aux tendances récentes en matière de sociologie de l'innovation, qui s'écartent du modèle linéaire, dont Murray ne s'est pas affranchi, au profit de perspectives constructivistes ou interactionnistes (Alter, 2002 ; Gaglio, 2011).

3. QUELS SONT LES ACTEURS DES INNOVATIONS SOCIALES ?

Les auteurs consultés s'accordent sur le fait que les innovations sociales sont le produit d'interactions entre acteurs multiples. Le RQIS distingue quatre catégories d'acteurs : les *porteurs de projets*, qui créent des alliances (notamment entre chercheurs et organisations sociales) pour susciter et promouvoir l'innovation sociale ; les *bailleurs de fonds*, publics ou privés ; les *partenaires de soutien*, qui ont pour rôle d'accompagner, de promouvoir, de documenter, d'évaluer, de transférer des connaissances (ici aussi, les chercheurs peuvent jouer un rôle) ; les *preneurs*, qui sont les bénéficiaires ultimes qui s'approprient l'innovation et participent à son développement.

Le secteur de l'économie sociale est appelé à jour un rôle important dans la production, l'expérimentation et la diffusion d'innovations sociales. L'innovation sociale est au cœur des « frontières changeantes des entreprises sociales », selon un rapport pour l'OCDE (Noya, 2009). Elle est partie prenante de l'émergence d'une « nouvelle configuration du capitalisme » (Lévesque, 2002), car elle survient et intervient sur des terrains qui ont été délaissés par les acteurs du marché et les acteurs de l'État-providence.

Certains auteurs, particulièrement ceux qui ont développé une perspective comparative internationale sur l'innovation sociale (Noya, Rey de Marulanda & Tancredi, Moolaert & Nussbaumer), identifient une sorte d'itinéraire de l'innovation sociale, du micro au macro. Les innovations sociales naissent au niveau micro, mais pour se développer elles ont besoin de réseaux au niveau méso (réseaux d'innovateurs, partenariats multi-acteurs) et pour se disséminer elles ont besoin d'un soutien des pouvoirs publics ou d'agences publiques – cependant ceux-ci doivent se laisser convaincre de la possibilité d'apprendre de nouvelles choses à partir d'initiatives locales émanant de la société civile.

4. QUELS SONT LES DOMAINES PRIVILÉGIÉS DES INNOVATIONS SOCIALES ?

Plusieurs auteurs (Cloutier, 2003, Hubert, 2011, Lévesque, 2002) ont tenté de caractériser ou de baliser les domaines privilégiés de l'innovation sociale.

Selon Lévesque (2002), les domaines dépendent du niveau d'analyse que l'on privilégie. Cet auteur en propose trois :

- ❖ Les nouvelles valeurs, les nouveaux projets et les nouvelles aspirations des acteurs collectifs, concernant le travail, les services aux personnes et le territoire.
- ❖ Les innovations institutionnelles, c'est-à-dire les nouvelles règles, les systèmes de partage des droits et des responsabilités, les formes de partenariat, etc.
- ❖ Les innovations organisationnelles, en matière de gestion, de division du travail, de gouvernance, d'apprentissage collectif, de mise en réseau et gestion des réseaux (Alter, 2002).

Le BEPA propose un autre balisage du terrain. Il distingue trois dimensions des problématiques traitées par l'innovation sociale : les demandes sociales, les défis sociaux, les changements systémiques, qui sont autant d'approches différentes de l'innovation sociale (Hubert, 2011, pp. 36-39).

- ❖ L'approche par les *demandes sociales* est ancrée dans les besoins et les attentes des groupes sociaux qui sont fragilisés par les turbulences économiques, exposés à la précarité et à l'incertitude ou laissés à l'écart des bénéfices de la croissance et du bien-être. L'innovation sociale s'adresse notamment à des publics qui n'ont pas pu être ciblés de manière efficace par les politiques d'intégration sociale. Entre secteur public et marché, l'innovation sociale ouvre un champ aux entreprises sociales.
- ❖ L'approche par les *défis sociaux* vise à intégrer les dimensions sociales et économiques de grands défis sociétaux (les migrations, les changements climatiques, le vieillissement, etc.), auxquels les mécanismes de l'économie de marché et les formes traditionnelles d'intervention publique ne sont pas capables d'apporter une réponse satisfaisante, pas plus que l'innovation technologique seule. L'innovation sociale se situe alors dans une zone où les frontières entre l'économie, la technologie et le social s'estompent.

Ceci rejoint l'analyse développée par Lévesque (2002, pp. 8-9), pour qui l'innovation sociale reconfigure les rapports entre l'économique et le social, dans la mesure où le second n'était traditionnellement qu'un correctif ou un palliatif au premier. L'économie ne peut plus être définie exclusivement en termes marchands et le social ne peut plus être défini exclusivement comme une dépense ou un coût, puisqu'il constitue désormais un capital, une source d'avantages comparatifs, un lieu d'investissements.

- ❖ L'approche par les *changements systémiques* se focalise sur objectif à long terme : promouvoir des changements systémiques durables à travers un processus de transformation des organisations et de transformation des relations entre les institutions et les parties prenantes. La dimension sociale de l'innovation concerne ici les attitudes et les valeurs, les stratégies et les politiques, la façon de travailler et de produire, les responsabilités des individus et des institutions.

Lors d'une conférence internationale tenue à Vienne en septembre 2011, sous les auspices du programme de recherche en sciences sociales et humaines de la Commission européenne (FP7/SSH), une liste de 14 domaines de recherche prioritaires en matière d'innovation sociale a été dressée. Elle figure dans la « Déclaration de Vienne : les thèmes les plus pertinents pour la recherche en innovation sociale » (www.socialinnovation2011.eu).

5. QUELS SONT LES POINTS FORTS ET LES POINTS FAIBLES DE LA NOTION D'INNOVATION SOCIALE ?

POINTS FORTS

La notion d'innovation sociale offre des perspectives à l'action sociale, notamment en lui permettant de dépasser les limites (et le désenchantement) d'une approche systématiquement curative.

La notion d'innovation sociale vient à la fois enrichir et nuancer le discours traditionnel sur le lien entre innovation, progrès et bien-être.

Par le processus d'implication des acteurs, la notion d'innovation sociale contribue à introduire davantage de participation et de démocratie dans les processus d'innovation en général.

POINTS FAIBLES

Le ré-étiquetage. Le BEPA souligne le risque de « relabelling » de tout changement qui a une dimension sociale, en lui mettant une étiquette d'innovation sociale. La promotion de l'innovation sociale peut créer un effet d'aubaine, dont il faudra se prémunir.

La tension entre politiques sociales et innovations sociales. L'engouement d'institutions comme l'OCDE ou la Commission européenne en faveur de l'innovation sociale suscite le soupçon de faire assumer par les organisations sociales elles-mêmes la responsabilité de combattre les inégalités et les injustices générées par les restrictions imposées aux politiques publiques par les orientations néolibérales de ces institutions supranationales. Le BEPA reconnaît le risque que l'innovation sociale soit associée à un affaiblissement du modèle européen de protection sociale, voire à une privatisation partielle de la protection sociale (Hubert, 2011, p. 41). Selon Tack (2009), ces tensions existent, mais elles s'inscrivent dans un rapport de forces entre le marché, les pouvoirs publics et la société civile. Elles ne sont pas destructrices, mais créatrices ; elles ouvrent de nouvelles pistes de développement pour l'économie sociale.

Gérard VALENDUC
Patricia VENDRAMIN

SOURCES

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Alter N. (ed.) (2002), *Les logiques de l'innovation. Approche pluridisciplinaire*, La Découverte, Paris.
- Cloutier J. (2003), *Qu'est-ce que l'innovation sociale ?*, Études théoriques ET0314, CRISES (Centre de recherche sur les innovations sociales), UQAM, Montréal.
- Gaglio G. (2011), *Sociologie de l'innovation*, PUF Que sais-je ?, Paris.
- Hubert A. (2011), *Empowering people, driving change: Social innovation in the European Union*. Report BEPA (Bureau of European Policy Advisors), European Commission.
- Lévesque R. (2002), *Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations sociales que les autres ?*, Cahiers du CRISES, Études théoriques ET0205, UQAM, Montréal.
- Moulaert F., Nussbaumer J. (2008), *La logique sociale du développement territorial*, Presses de l'Université du Québec.

Murray R., Caulier-Grice J., Mulgan, G., (2011). *The open book of social innovation. Social innovator series: ways to design, develop and grow social innovation*. United Kingdom: NESTA.

Noya A. (ed.) (2009), *The changing boundaries of social enterprises*, OECD, Paris.

Rey de Marulanda N., Tancredi F. (2010), *From social innovation to public policy*, CEPAL/ECLAC, United Nations, Santiago de Chile.

Rollin J., Vincent V. (2007), *Acteurs et processus d'innovation sociale au Québec*, Réseau québécois en innovation sociale, Université du Québec.

Tack E. (2009), "L'innovation sociale en Europe : une vraie / fausse révolution expérimentale ?", Working paper, Think tank *Pour la solidarité*, août 2009.

SITES INTERNET

www.socialinnovation2011.eu Site où on trouve la "Déclaration de Vienne" et les Actes de la conférence "Challenge Social Innovation" de septembre 2011.

www.socialinnovationeurope.eu Portail du réseau SIE (Social Innovation Europe)

www.socialinnovation.ca Portail semblable pour le Canada (anglophone et francophone)

www.crisis.uqam.ca Site du Centre de recherche sur l'innovation sociale, Université du Québec à Montréal

Protection de la propriété intellectuelle : la FTU utilise le système de licences et de partage des connaissances Creative Commons
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr>



Les notes d'éducation permanente sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transposé](#).

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à gvalenduc@ftu-namur.org.

FTU – Association pour une Fondation Travail-Université

Rue de l'Arsenal, 5 – 5000 Namur
 +32-81-725122
 Chaussée de Haecht, 579 – 1030 Bruxelles
 +32-2-2463851

Site éducation permanente : www.ftu.be/ep
 Site recherche : www.ftu-namur.org

Éditeur responsable : Pierre Georis



Avec le soutien de la Communauté française / Fédération Wallonie Bruxelles